

Au lycée Georges-Dumézil. « Gaz hilarant » : place à la prévention

Mardi, une réunion d'information s'est tenue au lycée Dumézil devant les élèves pour mettre en garde les jeunes contre les dangers du « gaz hilarant ».

Il a un nom sympa, mais il faut s'en méfier. Utilisé en médecine et par l'industrie alimentaire, le protoxyde d'azote, appelé « **gaz hilarant** » en vertu de ses propriétés euphorisantes, est détourné de son usage par les jeunes (lire notre édition du 26 septembre 2019).

« Nous sommes alertés depuis plusieurs mois sur les risques liés à sa consommation par les jeunes, confirme Virginie Sené-Rouquier, sous-préfète de l'arrondissement des Andelys. La difficulté, c'est que c'est un produit légal et très facile à se procurer. Les utilisateurs n'ont pas le sentiment de prendre un produit toxique. »

Une enquête auprès des collégiens et lycéens

Devant l'ampleur du phénomène, une action de sensibilisation des élèves et de leurs parents est menée en lien avec le Conseil local de santé mentale de Seine Normandie agglomération (SNA). **« On a fait remplir un questionnaire à des collégiens et des lycéens, sur leur perception du produit, explique Muriel Dumont, du Service santé de SNA. C'est la première enquête en France sur ce sujet. »**

Les délégués de classe du lycée Georges-Dumézil ont été invités, le 17 décembre, à en débattre. **« Il y a une vraie préoccupation autour de la mode qui s'empare de ce produit, a déclaré en préambule le proviseur Éric Fauque. Nous attendons que vous communiquiez sur les effets, mais aussi sur les désastres que son usage peut provoquer. »**

Une loi en préparation

Le Dr Mohammed Taleb, chef du pôle de psychiatrie et d'addictologie au Nouvel hôpital de Navarre (Évreux), a présenté les résultats de l'enquête portant sur 312 élèves du lycée Georges-Dumézil et du collège Cervantès de Vernon. D'où il ressort qu'un élève sur deux dit avoir entendu parler du protoxyde d'azote et que 5 % en auraient déjà consommé. La présence de cartouches métalliques dans les lieux publics, notamment aux abords des établissements scolaires, en témoigne. Puis le Docteur Taleb a échangé avec les délégués de classe sur les dangers liés à cette consommation (lire l'encadré).

Un problème pris très au sérieux par les autorités : le 11 décembre 2019, le Sénat a voté à l'unanimité une proposition de loi visant à interdire la vente du protoxyde d'azote aux mineurs. Loi qui, pour être adoptée, devra être soumise à l'Assemblée nationale.



Une séance de prévention s'est tenue mardi dernier devant des lycéens à Vernon, en présence d'un addictologue. undefined